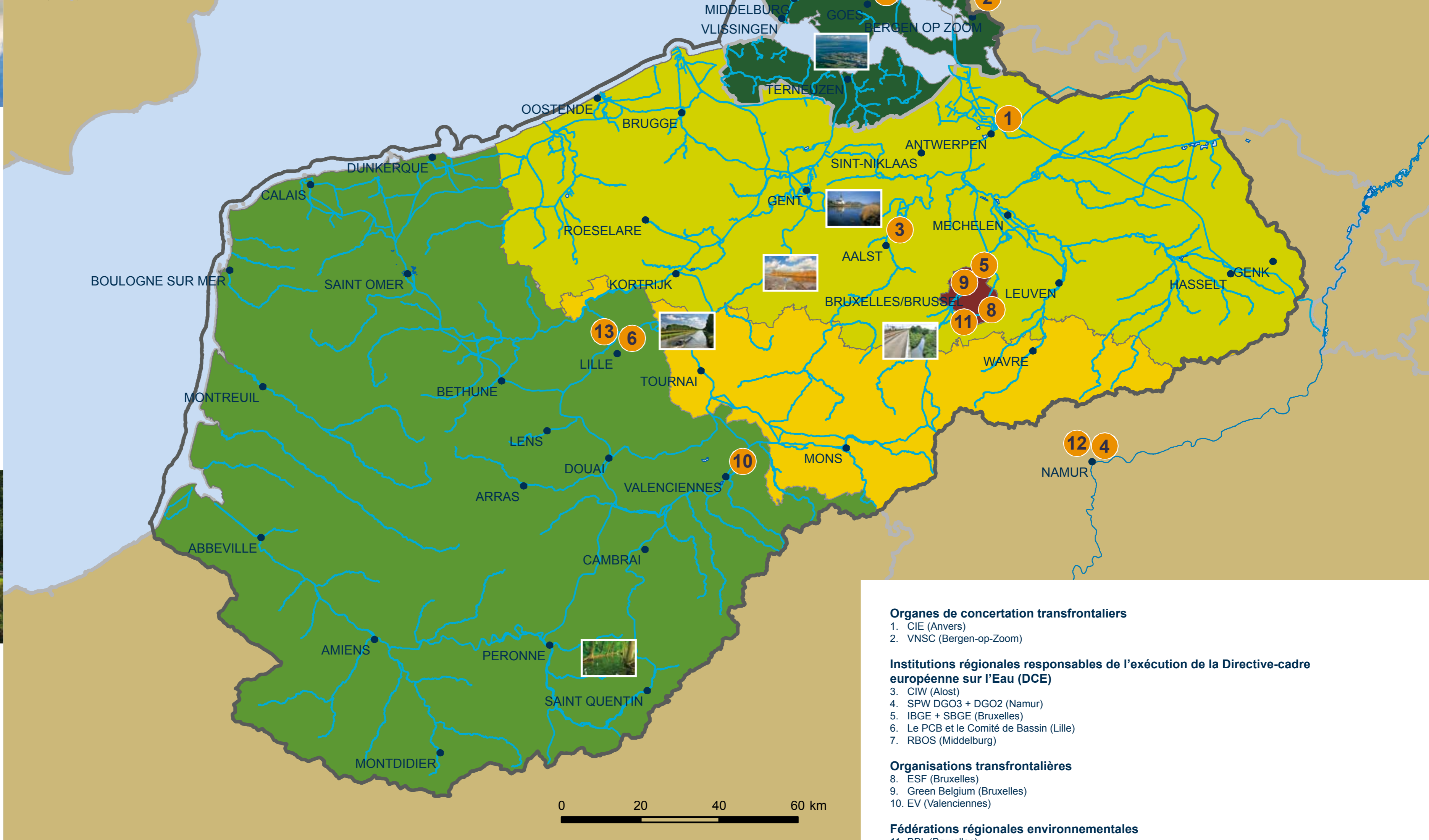


ACTEURS DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE L'ESCAUT



Organes de concertation transfrontaliers

1. CIE (Anvers)
2. VNSC (Bergen-op-Zoom)

Institutions régionales responsables de l'exécution de la Directive-cadre européenne sur l'Eau (DCE)

3. CIW (Alost)
4. SPW DGO3 + DGO2 (Namur)
5. IBGE + SBGE (Bruxelles)
6. Le PCB et le Comité de Bassin (Lille)
7. RBOS (Middelburg)

Organisations transfrontalières

8. ESF (Bruxelles)
9. Green Belgium (Bruxelles)
10. EV (Valenciennes)

Fédérations régionales environnementales

11. BBL (Bruxelles)
12. IEW (Namur)
13. Nord Nature (Lille)
14. ZMf (Goes)

- Acteurs
- DHI Escaut
- Villes
- Cours d'eau

ACTEURS DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE L'ESCAUT



ACTEURS DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE L'ESCAUT

Ce dépliant présente les principaux acteurs impliqués dans la gestion de l'eau dans le district hydrographique de l'Escaut. Il s'agit à la fois des gestionnaires de l'eau institutionnels de tous les pays et toutes les régions concernés et des organisations coordinatrices ou ONG internationales.



SCALDWIN

L'objectif général du projet est de contribuer à une meilleure qualité des eaux de surface et des eaux souterraines dans le district hydrographique international de l'Escaut. Ce sera fait en développant et en mettant en oeuvre un ensemble d'actions de bon rapport coût-efficacité, innovantes et transnationales, visant l'atteinte d'un bon état des eaux de surface et souterraines. En suivant les effets transnationaux de ces actions, une base pour le développement d'un système de suivi transnational des programmes de mesures de la Directive Cadre sur l'Eau pour le district hydrographique de l'Escaut sera établie.

PARTENAIRES :

Belgique :
Chef de file La Vlaamse Milieumaatschappij (VMM), Bruxelles Environnement (IBGE-BIM), La Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles, Environnement (D'GARNE)

France :
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais (DREAL), Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)

Pays-Bas:
Waterschap Scheldestromen, Provincie Zeeland, Ministerie van Infrastructuur en Milieu, DG Water

INTERREG IVB

Le projet ScaldWIN a été rendu possible grâce au financement d'INTERREG IVB Europe du Nord-Ouest.

Le Programme INTERREG IVB ENO est un instrument financier de la Politique de Cohésion de l'Union européenne qui se focalise sur la zone d'Europe du Nord-Ouest. Son but est de remplir l'objectif de la Coopération Territoriale Européenne par le biais du financement de projets transnationaux.

DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU (DCE)

La directive cadre européenne sur l'eau est l'une des principales directives environnementales concernant l'eau. La directive a des objectifs concrets pour la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Ces objectifs sont atteints moyennant des plans de gestion de district hydrographique et des programmes de mesures. Les objectifs environnementaux serviront aussi de test pour l'évolution de l'état de l'eau et l'effectivité de la gestion de l'eau. La directive stipule qu'il faudra atteindre un « bon état des eaux de surface et des eaux souterraines » dans toutes les eaux européennes à l'horizon 2015. Ceci implique que tout recul de l'état des eaux de surface et des eaux souterraines doit être évité et que les mesures nécessaires doivent être prises pour protéger, améliorer ou rétablir l'état des eaux de surface et des eaux souterraines. La directive impose plus particulièrement des objectifs caractéristiques pour les eaux de surface et les eaux souterraines et pour l'eau dans les zones de protection.

ORGANES DE CONCERTATION TRANSFRONTALIERS DANS LE DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE L'ESCAUT

COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ESCAUT

L'objectif par excellence de la CIE est de mettre en place une coopération entre les états et régions riverains de l'Escaut, afin de réaliser une gestion durable et intégrale du district hydrographique international de l'Escaut. La commission souhaite réaliser cet objectif en :

- coordonnant l'exécution individuelle par les états et régions riverains de leurs obligations issues de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.
- produisant un seul plan de gestion du district hydrographique international de l'Escaut, conforme à la Directive Cadre sur l'Eau.
- se concertant sur les mesures de prévention et de protection contre les crues.
- coordonnant les mesures de prévention et de lutte contre les pollutions accidentelles.

<http://www.isc-cie.org>

BELGIQUE : RÉGION WALLONNE

Le Gouvernement wallon est l'autorité compétente en matière de politique et de gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne qui comprend les quatre districts hydrographiques internationaux Escaut, Meuse, Rhin et Seine.

La mise en œuvre de la Directive-cadre européenne sur l'Eau a été déléguée au Service public de Wallonie et plus particulièrement à la **Direction Générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement** (DGO3) qui regroupe, via une



COMMISSION NÉERLANDO-FLAMANDE DE L'ESCAUT

La Commission néerlandaise-flamande de l'Escaut (VNSC) se concentre surtout sur le développement de l'estuaire de l'Escaut comme « un système aquatique estuarien multifonctions utilisé de façon durable pour répondre aux besoins humains ». La commission a été mise sur pied dans le cadre du traité conclu entre les Pays-Bas et la Communauté flamande, d'une part, et la Région flamande, de l'autre, à des fins de collaboration dans les domaines de la politique et de la gestion de l'estuaire de l'Escaut (21 décembre 2005).

Pour pouvoir exécuter des tâches et des missions spécifiques, la VNSC a créé des groupes de travail provisoires et fixes.

Les tâches essentielles de la VNSC consistent à mettre en place une protection maximale contre les inondations, à permettre un accès optimal aux ports de l'Escaut et à maintenir un écosystème sain et dynamique.

<http://www.vnsc.eu/>

grands barrages ainsi que son entretien et participe également au développement des zones portuaires en collaboration avec les ports autonomes.

<http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

BÉLGIQUE : RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est l'autorité compétente en matière de politique et de gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble de la Région.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Directive-cadre européenne sur l'Eau et plus particulièrement la gestion des eaux de surface, ces missions sont majoritairement déléguées à Bruxelles Environnement. La sous-division eau de **Bruxelles Environnement** est ainsi responsable de la gestion et de la surveillance des cours d'eau non navigables et des étangs (à l'exception de leur surveillance quantitative). Un des programmes phares est le maillage bleu, qui depuis plus de 10 ans entreprend des actions pour restaurer la continuité du réseau hydrographique, récupérer les eaux claires dans les cours d'eau, améliorer la qualité des cours d'eau et étangs.

<http://www.ibgebim.be/>



La **Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau** (SBGE) gère le réseau de surveillance des niveaux d'eau et débits dans les cours d'eau et collecteurs, ainsi que les bassins d'orage dans le cadre de la lutte contre les inondations.

<http://www.sbge.be/>

Enfin le **Port de Bruxelles** gère le Canal, seule voie d'eau navigable de la Région.

<http://www.portdebruxelles.be/>

PAYS-BAS REGIONAAL BESTUURLIJK OVERLEG SCHELDE

Dans la partie néerlandaise du bassin hydrographique de l'Escaut, il existe pour la gestion intégrale de l'eau une organisation administrative en charge de la gestion de l'eau. Cette organisation administrative porte le nom de Regionaal Bestuurlijk Overleg Schelde (RBOS). Le président est un député Eau de la province de Zélande. Participant au Regionaal Bestuurlijk Overleg Schelde ou RBOS : les communes, les wateringues, le Rijkswaterstaat, l'État, le groupe de résonance Escaut (président) et l'entreprise d'eau potable Evides.

ORGANISATIONS TRANSFRONTALIÈRES ACTIVES DANS LE DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE L'ESCAUT

ESCAUT SANS FRONTIÈRES

Escaut sans Frontières (ESF) est une organisation, mais également une concertation entre organisations environnementales et personnes du district hydrographique de l'Escaut. Depuis 1992, ESF travaille à une gestion intégrée et transfrontalière des cours d'eau en insistant sur l'importance de la concertation et de la coordination entre les différentes Régions du district hydrographique de l'Escaut.

- ESF attache beaucoup d'importance à un large échange d'information et à la communication par le biais de lettres d'information, de publications, d'activités d'études et de rencontre, d'activités pour le grand public.
- Escaut sans Frontières veut sensibiliser et éduquer le grand public et certains groupes-cibles spécifiques par le biais d'actions. Les thèmes de préférences sont : la problématique de la pollution et de l'assainissement des cours d'eau du bassin de l'Escaut, le développement de la nature le long des cours d'eau et la gestion intégrée de l'eau en général.
- Au sein du réseau d'Escaut sans Frontières, des groupes de travail et des organisations spécifiques sont actifs, déterminés sur base de bassins hydrographiques ou de thèmes particuliers.

<http://www.escautsansfrontieres.org>

INSTITUTIONS RÉGIONALES RESPONSABLES DE L'EXÉCUTION DE LA DCE DANS LE DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE L'ESCAUT

BELGIQUE : FÉDÉRAL

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Le service 'Environnement marin' est responsable du plan de gestion de bassin hydrographique pour les eaux côtières belges. Vu que les eaux côtières belges subissent l'influence de l'apport d'eau douce depuis les rivières, comme l'Escaut, la qualité des eaux côtières belges dépend en grande partie de la DCE.

<http://www.health.belgium.be/eportal/Environment/MarineEnvironment/>

BELGIQUE : RÉGION FLAMANDE

La **Commission de coordination de la Politique intégrée de l'eau (CIW)** est responsable au niveau de la Région flamande de la préparation, de la planification, du contrôle et du suivi de la politique intégrée de l'eau. Elle veille à garantir une approche uniforme du traitement des bassins et est chargée de l'exécution des déci-

L'agenda pour la concertation administrative découle du Regionaal Ambtelijk Overleg Schelde (RAOS). L'objectif de cette concertation consiste à conclure des accords procéduraux clairs entre la région et l'État ou des accords réciproques entre des parties régionales. Ces accords sont ensuite soumis au groupe de résonance et au RBOS.

L'orientation du processus et la préparation de l'agenda sont réalisés par un bureau de projet Escaut. Le chef de projet de ce bureau est également le président du RAOS, il participe à la concertation nationale et siège au RBOS. Les dossiers régionaux sont en outre préparés par un groupe de projet sous la supervision du bureau de projet (PKS).

Les décisions sont prises au sein du Regionaal Bestuurlijk Overleg Schelde. Les propositions sont d'abord soumises à un large groupe de résonance avant d'être présentées pour entérinement au sein du Regionaal Bestuurlijk Overleg.

Le Projectbureau Kaderrichtlijn Water (PKS) est le point de contact du Regionaal Bestuurlijk Overleg Schelde.

Contact secrétariat : jac.hamelink@zeeland.nl

ESCAUT VIVANT

Basée à Valenciennes, en France, Escaut Vivant est une structure associative de concertation multipartenariale œuvrant à la promotion d'une gestion intégrée et durable du bassin de l'Escaut, de ses ressources en eaux et de ses milieux naturels. Créée en mai 1996 à l'initiative du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et de la Fédération Nord Nature, l'association regroupe des acteurs locaux de l'eau : collectivités territoriales, associations de protection de la nature, partenaires économiques, scientifiques, usagers (pêche, batellerie, kayak) et personnes qualifiées dans le domaine. « Connaître, protéger, restaurer, développer » sont les principes fondateurs des actions de l'association qui réalise à la fois des études techniques, des opérations de sensibilisation ou des missions d'assistance juridico-administratives pour les acteurs et projets locaux. Elle travaille à l'échelle du bassin international de l'Escaut dans l'objectif de (re)faire de l'Escaut une véritable trame verte et bleue européenne, un lieu de vie combinant protection et amélioration de la biodiversité, axe de transport et usages récréatifs, de la source à l'embouchure.

<http://www.escaut-vivant.org>

GREEN ASBL

GREEN asbl est une organisation qui apprend les jeunes et les adultes à vivre durablement. Elle fait de l'aide au développement et elle encourage et soutient la participation à l'élaboration de politiques. **Le Parlement des Jeunes Citoyens de l'Escaut** travaillent sur la thématique de l'eau

sions du Gouvernement flamand en matière de politique intégrée de l'eau.

- Le domaine politique Environnement, Nature et Énergie
- Le domaine politique Mobilité et Travaux publics
- Le domaine politique Aménagement du territoire, Politique du logement et Patrimoine immobilier
- Le domaine politique Agriculture et Pêche (avec voix consultative)
- Le domaine politique Économie, Sciences et Innovation (avec voix consultative).

Les gestionnaires de l'eau locaux via leurs organisations coordinatrices :

- Provinces
- Communes
- Polders et wateringues

Les entreprises de distribution d'eau (potable) via leur organisation coordinatrice SVW (Coopération Eau flamande). La CIW est assistée d'un secrétariat, d'un groupe de projet permanent et de différents groupes de travail. La préparation des décisions de la CIW se fait en majeure partie dans les groupes de travail, où des représentants des membres de la CIW et des experts participent à la concertation. La présidence et le secrétariat de la CIW sont confiés à la Société flamande de l'Environnement (VMM).

<http://www.ciwvlaanderen.be/>



et le développement durable. GREEN invite les jeunes à penser et à parler au sein du Parlement des Jeunes Citoyens de l'Escaut de développement durable, le changement climatique, biodiversité, tourisme, économie et gestion de l'eau. Ensemble, les jeunes écrivent un message pour l'avenir de l'eau. Ils lancent des projets sur des thèmes liés à l'eau tels que la biodiversité et l'utilisation rationnelle de l'eau. L'un d'eux est l'Escaut à la Carte. Le 18 Septembre 2010, Journée mondiale de l'eau, ils ont lancé une recherche importante sur l'eau. Ainsi, ils donnent à la recherche scolaire sur l'eau une dimension supplémentaire : toutes les mesures sont collectées dans une carte interactive, riche en informations sur la qualité de l'eau dans le nord de la France, la Belgique et la Zélande.

<http://www.greenbelgium.org>

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES ENVIRONNEMENTALES ACTIVES DANS LE DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE L'ESCAUT

BBL: Bond Beter Leefmilieu: www.bondbeterleefmilieu.be
IEW: Inter environnement Wallonie: www.iewonline.be
ZMf: www.zmf.nl
Nord Nature: www.nord-nature.org



FRANCE LE PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN (PCB) ET LE COMITÉ DE BASSIN

Le « Préfet coordonnateur de bassin » (PCB) est le représentant de l'Etat qui est responsable de la politique de l'eau au niveau du bassin Artois-Picardie. Il est l'autorité compétente officielle en ce qui concerne la Directive-cadre européenne sur l'Eau. Il exerce cette compétence en liaison avec le Comité de Bassin Artois-Picardie, dont le secrétariat est assuré par l'Agence de l'Eau. Également appelé « parlement local de l'eau », le Comité de bassin Artois-Picardie est une assemblée qui regroupe les différents acteurs publics (représentants des collectivités locales, services de l'Etat et ses établissements publics) et acteurs privés (représentants des activités économiques, des associations, des usagers), agissant dans le domaine de l'eau sur le bassin hydrographique. Il est régulièrement consulté en matière de politique de l'eau à l'échelle du bassin et a été chargé de l'élaboration et de l'animation de la mise en œuvre du plan de gestion au titre de la DCE.

La **Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais** (DREAL) est le service régional décentralisé du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. L'une de ses tâches consiste à préparer les décisions que le PCB doit prendre. Avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la DREAL est

responsable de la politique de l'eau au niveau du bassin hydrographique de l'Escaut et constitue l'une des forces motrices de la Commission Internationale de l'Escaut.

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

L'**Agence de l'Eau Artois-Picardie** est un établissement public placé sous la double tutelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de la Mer et du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Ses recettes sont des redevances qu'elle perçoit sur les usagers de l'eau (habitants, acteurs économiques) selon le principe "pollueur-payeur". Elle les redistribue sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la répartition de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin. Elle est chargée de faciliter les actions d'intérêt commun au bassin (connaissance, études, recherches, ouvrages...).

Son action s'inscrit dans la politique de l'eau définie par le comité de bassin et exprimée dans le schéma directeur de gestion des eaux (SDAGE).

<http://www.eau-artois-picardie.fr/>

